

PROCEDURE D'ADMISSION EN APPARTEMENT THERAPEUTIQUE

Le service des appartements thérapeutiques est un dispositif adossé au Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

Il accueille des personnes isolées avec ou sans enfants. L'association dispose de 4 appartements autonomes, situés au sein de Chambéry. Ce sont des logements meublés de type Studio ou T2.

L'équipe est composée de deux éducateurs spécialisés, d'un psychologue et d'un chef de service et est également soutenue par les infirmières, le médecin addictologue, le chargé d'insertion par l'emploi et l'assistante de service social du centre de soins.

L'accompagnement proposé au sein des appartements thérapeutiques peut s'orienter vers :

- Le soutien et l'accompagnement des usagers inscrits dans une démarche de changement liée aux consommations (gestion des consommations alcool, projet d'abstinence...).
- Le soutien dans la restauration des droits sociaux et administratifs.
- Le soutien dans le réapprentissage de la gestion du quotidien avec ou sans produits.
- L'élaboration d'un projet socio-professionnel et le soutien dans sa mise en œuvre.
- L'élaboration d'un projet logement et le soutien dans sa mise en œuvre.

Si vous souhaitez faire une demande de séjour en appartement thérapeutique, les documents à envoyer sont :

- Le **formulaire de demande d'entrée** comprenant une partie administrative et une partie libre vous permettant d'expliquer votre situation actuelle, où vous en êtes avec vos consommations et vos projets sur les plans social, sanitaire, familial, professionnel...
- Une note sociale (si vous êtes accompagné dans cette démarche et si vous le souhaitez).

L'ensemble de ces documents sont à envoyer par mail ou par courrier :

- Service AT / Association le Pélican, 241 chemin des moulins, 73000 CHAMBERY
- Par Mail : contact@le-pelican.org

Examen de votre demande :

Dès réception, votre demande est étudiée en réunion pluridisciplinaire. L'équipe émet alors un 1^{er} avis :

- 1- **Votre demande ne correspond pas au projet des appartements thérapeutique**, le chef de service vous contactera pour vous signifier les raisons du refus et vous proposera, si possible, une orientation plus adaptée à votre parcours.
- 2- **Si l'avis de la commission est favorable et le service dispose d'une place**, l'équipe vous reçoit dans le cadre d'une visite de préadmission comprenant 3 entretiens, organisés si possible, sur une même journée :
 - ✓ 1 RDV avec le chef de service et le travailleur social
 - ✓ 1 RDV avec le psychologue
 - ✓ 1 RDV avec le médecin

L'entretien de préadmission permet à l'utilisateur de rencontrer l'équipe dédiée, de mieux comprendre le fonctionnement des appartements thérapeutiques et d'échanger sur ses besoins. C'est aussi l'occasion de vérifier si les attentes de l'utilisateur correspondent au fonctionnement proposé des appartements thérapeutiques.

En amont de l'entretien de préadmission, vous pouvez consulter l'ensemble des outils d'accompagnement téléchargeables sur le site du Pélican (Livret d'accueil, Règlement de fonctionnement et Contrat de séjour).

A la suite de ces entretiens de préadmission et si vous souhaitez maintenir votre demande, une décision est prise en réunion pluridisciplinaire :

- ✓ En cas de réponse positive, le chef de service vous contactera en vue de fixer les modalités d'entrée.
 - ✓ En cas de réponse négative, il vous contactera pour vous signifier le motif de refus et vous proposer si possible, une réorientation.
- 3- **Si le service des appartements thérapeutiques ne dispose pas de place vacante.** Un courrier vous est adressé indiquant le refus pour manque de places. Dans ce cadre, nous vous invitons à réactualiser votre demande en précisant le délai (en général de deux mois).

Accueil au sein des appartements thérapeutiques :

Lors de votre arrivée au sein des appartements thérapeutiques, vous serez accueilli par un membre de la direction et le référent éducatif désigné pour vous accompagner tout au long de votre séjour. Cet entretien sera l'occasion de prendre connaissance et de signer l'ensemble des documents obligatoires dans le cadre de l'accompagnement proposé :

- Livret d'accueil
- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement
- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie.

A la suite de ce temps, votre référent vous accompagnera dans votre installation au sein de l'appartement qui vous est attribué. Un état des lieux d'entrée sera réalisé avec la remise de vos clés.

Différents rendez-vous avec les professionnels chargés de vous accompagner vous seront proposés :

- RDV avec l'équipe éducative
- RDV avec le psychologue
- RDV avec le médecin
- RDV avec l'assistante de service social et le chargé d'insertion par l'emploi

Le premier mois du séjour est destiné, avec le soutien de l'équipe, à vérifier vos besoins et vos attentes en vue d'élaborer votre projet personnalisé. Ce document rappelle les objectifs qui ont motivé votre demande au sein du dispositif, les différents axes d'accompagnement (santé, social, professionnel...) proposés et les moyens pour y parvenir.

Celui-ci sera réévalué en votre présence et celle de l'équipe, de manière régulière.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENTREE EN APPARTEMENT THERAPEUTIQUE

Encadré réservé à l'équipe d'encadrement

Date de réception du dossier :

Date de la demande :

Coordonnées du demandeur :

Nom et Prénom du demandeur :

Date et Lieu de naissance :

Coordonnées téléphoniques :

Mail :

Situation familiale du demandeur :

Célibataire

Divorcé(e)

Marié(e)

Veuf(ve)

Vie commune

Enfant(s) : Oui Non

Votre demande concerne-t-elle l'accueil d'un enfant également ?

Oui

Non

Date de naissance de votre enfant :

.....

Situation logement du demandeur :

Adresse de domiciliation :

.....
.....
.....

Situation au regard du logement :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Propriétaire | <input type="checkbox"/> Sans domicile fixe, abri de fortune, squat |
| <input type="checkbox"/> Locataire | <input type="checkbox"/> Hébergé(e) en structure d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale |
| <input type="checkbox"/> Hébergé(e) chez un tiers | <input type="checkbox"/> Autre : |

Situation professionnelle et ressources :

- Situation professionnelle :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CDI | <input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle |
| <input type="checkbox"/> CDD | <input type="checkbox"/> Formation professionnelle |
| <input type="checkbox"/> Intérim | |
| <input type="checkbox"/> Inscrit à Pôle emploi | <input type="checkbox"/> Reconnaissance MDPH |
| <input type="checkbox"/> Inscrit à la mission locale | |

- Ressources financières :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Salaire | <input type="checkbox"/> Allocation Retour à l'Emploi/ Allocation de Solidarité Spécifique |
| <input type="checkbox"/> Revenu de Solidarité Active | <input type="checkbox"/> Pension d'invalidité |
| <input type="checkbox"/> Allocation Adulte Handicapé | |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

Situation administrative :

- Couverture sociale :

Droits de base CPAM sans complémentaire

C2S

AME

Mutuelle

- Mesure de protection juridique :

Oui

Non

Si oui, de quel type :

Sauvegarde de justice

Curatelle

Tutelle

- Mesure de justice :

Oui

Non

- Etes-vous en situation de handicap ou de maladie invalidante qui nécessiterait une adaptation au sein de l'appartement ? Si oui, de quelle adaptation auriez-vous besoin ?

.....
.....
.....
.....

- Possédez-vous un animal de compagnie ? Souhaitez-vous qu'il soit également accueilli au sein des appartements thérapeutique ?

Oui

Non

